

## LES SOUSSIGNES :

### ■ **Monsieur Fabien ROYER**

Demeurant à CHENAS (69840) – 44, Square des Vignes,  
Titulaire de 3 660 parts sociales,

### ■ **Monsieur Guillaume ROYER**

Demeurant à LYON (69009) - 61, rue Pierre Audry,  
Titulaire de 1 540 parts sociales,

Soit deux (2) associés propriétaires de cinq mille deux cents (5 200) parts sociales,

Seuls associés de la société **OPTIQUE ROYER**, société à responsabilité limitée au capital de 520 000 € divisé en 5 200 parts sociales de 100 € chacune réparties entre les soussignés dans les proportions indiquées ci-dessus, ayant son siège social à CHENAS (69) – 44, Square des Vignes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 478 133 689,

Ci-après les « Associés »,

Conformément à l'article 19 des statuts intitulé « DECISIONS COLLECTIVES » disposant que les décisions collectives « *peuvent aussi résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte* »,

### Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Philippe ROYER de ses fonctions de co-gérant,
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés reconnaissent avoir eu à leur disposition, préalablement au présent acte, le texte du projet de décisions et estiment en avoir pris connaissance dans un temps suffisant leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause.

### PREMIERE DECISION

Les Associés **prennent acte** de la démission de Monsieur Philippe ROYER de ses fonctions de co-gérant à compter du 30 septembre 2025. (23h59) <sub>FR</sub>

### DEUXIEME DECISION

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent acte à l'effet d'en faire le dépôt partout où besoin sera et notamment au greffe du Tribunal de Commerce.

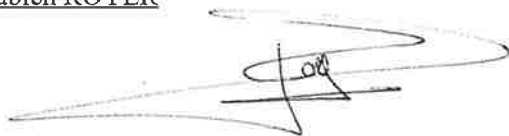
Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à CHENAS

Le 29/09/2025

En 2 exemplaires dont un pour être déposé  
au greffe du tribunal de commerce de  
VILLEFRANCHE-TARARE et un pour  
être conservé dans les archives de la société

M. Fabien ROYER



M. Guillaume ROYER

